

- 177.** Décision du 25 juin 1884 autorisant le Directeur de l'Intérieur à attaquer, au nom et dans l'intérêt de la colonie, l'arrêt du 31 mai 1883. .... 185
- 178.** Arrêté du 25 juin 1884 ouvrant au budget local, exercice 1883, un crédit supplémentaire pour la régularisation de diverses dépenses. .... 186
- 179.** Arrêté du 25 juin 1884 nommant M. Ribollet assesseur près le tribunal de commerce de Papeete. .... 186

ARRÊTÉ DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.

- 180.** Arrêté du 25 juin 1884 autorisant M. Germain à construire une forge dans la rue de la Glacière. .... 187

DÉCISION DU CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MARINE.

- 181.** Décision du 21 juin 1884 suspendant provisoirement les cessions des diverses denrées dont l'envoi est fait par la métropole. .... 188
- 
- 182 à 194.** Nominations, mutations etc. .... 188

N° 167. — DÉCRET portant organisation du personnel des agents du commissariat de la marine affecté au service des colonies.

(Colonies, 3<sup>e</sup> bureau : Troupes indigènes; Solde; Commissariat colonial.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,  
Vu le décret du 20 avril 1875 concernant le service des écritures dans les bureaux du commissariat de la marine aux colonies;  
Sur le rapport du Ministre de la marine et des colonies;  
Le Conseil d'amirauté entendu,

DÉCRÈTE :

TITRE PREMIER.

CONSTITUTION DU PERSONNEL DES AGENTS DU COMMISSARIAT DE LA MARINE AFFECTÉ AU SERVICE DES COLONIES.

Art. 1<sup>er</sup>. Le personnel affecté aux écritures des bureaux du commissariat de la marine aux colonies est composé :

- D'agents principaux,
- D'agents de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe,
- De sous-agents,
- De commis de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe.

Ces employés forment un corps d'agents civils, placés sous l'autorité des officiers du commissariat de la marine, affecté au service des colonies, quel que soit le grade de ces derniers.